



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATION
du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE
de la Commune de
BEUIL

Alpes-Maritimes

Le vendredi 16 avril deux mille vingt et un, à 17 heures 30 à la Salle des Fêtes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Président.

Date de convocation 12.04.2021

Étaient présents : Monsieur Roland GIRAUD, Président, Madame Karel NICOLETTA, Monsieur Guy RAYBAUD, Madame Céline VITSE, Mme Lucienne DI CARLO, Monsieur Quentin CLAUDO

Absents : M. Rodolphe BIZET, Mme Karine DONADEY, Mme Sylviane BEAUSSY

Représentés : M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Quentin CLAUDO, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 13/04/2021, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Roland GIRAUD aux termes d'une procuration en date à Beuil du 13/04/2021, Mme Sylviane BEAUSSY est représentée par Mme Lucienne DI CARLO, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 13/04/2021

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Quentin CLAUDO

N°01.2021

04/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 :

Dans un exposé détaillé, Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2021 du CCAS, arrêté en équilibre en dépenses et recettes à la somme de : **20 000 €**

Section de Fonctionnement : **20 000 €**

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	20 000,00	6 657.40
Résultat de fonctionnement reporté		13 342.60
Total section de fonctionnement	20 000,00	20 000,00

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Où cet exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE par nature, au niveau de chaque chapitre pour la section de Fonctionnement, le Budget Primitif de l'exercice 2021 du CCAS qui est arrêté en dépenses et en recettes à la somme de : **20 000 €**

VOTES

Pour : 09

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An que dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

Le Président,




Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :

006-210600169-20210416-2021_01_04-DE
Regu le 23/04/2021